

VISITE CHSCT DU SITE DE Saint Lô du 8 juin 2018

Extrait du Règlement intérieur du CHSCT :

« Les visites-inspection ont pour objectifs essentiellement de contrôler les règles de sécurité de l'entreprise, de recueillir les avis des salariés sur les dangers et risques qu'ils ressentent et de recueillir les observations du personnel »

Participants : Christine CONTESSE et Pascal AUMONT

PREAMBULE

Dans le cadre de ses missions, le CHSCT s'est déplacé sur votre site pour une visite le 8 juin 2018.

Il s'agit d'une photographie du site à un instant « t » au vu des entretiens réalisés entre les membres du CHSCT et les personnes volontaires.

Les membres du CHSCT sont tenus par les règles de confidentialité et de discrétion. Toutes les VERBATIM sont retranscrites fidèlement.

Il s'agit d'un support de travail pour le CHSCT, la Direction et le site.

Nous remercions l'ensemble des personnes présentes sur le site pour leur accueil et leur participation. Les membres du CHSCT sont à la disposition de l'ensemble des personnels du site pour échanger ou porter des demandes auprès de la Direction.

1/ PRESENTATION DE L'AGENCE et PARTICULARITES :

Agence ouverte en 2012

38 agents :

1DAPE, 1 DAPE adjoint, 4 REP (dont celui de Carentan)

5 agents entreprises (avec seulement 2 bureaux fixes)

10 agents GDD dont 1 double compétent.

Point relais de Carentan (inquiétude sur son devenir) : 1 poste non remplacé.

Présence de 3 agents DT sur le site

5 agents en télétravail et 4 en proximité

1 ARC et 1 renfort (flux important en ARC)

2/ DEROULEMENT DE LA VISITE et VERBATIM :

Saint Lô prend en charge le **suivi CADRE de la Manche et de Vire** : les agents sont en attente de partage d'information avec les conseillers entreprises de tous les sites concernés (connaissance du tissu local, expertise locale et pratiques spécifiques locales).

B27/ B32, 33 et 34/ portes coulissantes en accueil : demande de films occultants pour le soleil sur les bas de fenêtre.

Les agents placements ont un bureau identifié permanent, les agents entreprises et GDD attendent la même chose (**réunion d'expression prévue sur ce sujet**).

B35 infiltration d'eau + armoire devant le radiateur + agent souffrant de problèmes respiratoires (demande de changer le bureau PAG ici trop petit vers le PAG de la DT plus grand).

B27 besoin d'un photocopieur scan dans le bureau. Et demande de conseil pour utiliser ou changer les fauteuils (difficultés de réglages)

B32 RAPPEL de l'urgence d'une isolation phonique (déjà demandé) : joint sous la porte et isolation phonique autour de la porte et au plafond.

3/ PRCEONISATIONS :

A FAIRE EN URGENCE :

Mail du 8 juin 2018 (destinataires : Mme ROTT et Catherine FOURNIGAULT, prise en compte faite) :

- * **Bureau PAG B35** : infiltration d'eau, murs abimés et présence de champignons. Remplacer la grande armoire devant le radiateur par un meuble bas pour faciliter la circulation de l'air et du chauffage.
- * **L'agent en bureau PAG B35** demandait un changement de bureau vers le bureau PAG de la DT (plus grand).
- * **Bureau MANAC** : infiltration d'eau.
- * **Fenêtre de l'ensemble des bureaux de la façade sud (rez-de-chaussée et étage concerné)** : besoin de filtres occultants contre le soleil, la chaleur et la réverbération occasionnée par les véhicules stationnés sur le parking (très gênant). Les agents mettent des cartons sur les fenêtres et certains stores ne descendent qu'à moitié. (B27/B32/B33/B34/ portes coulissantes en accueil).

Demande complémentaire :

- * **Partage d'information entre l'équipe cadre et les conseillers entreprise** de tous les sites concernés.

A FAIRE RAPIDEMENT :

- * Faire un point de situation sur la **réunion d'expression** qui devait avoir lieu sur le thème du nomadisme).
- * **B27** demande d'un **copieur/scan** + **demande de conseil pour l'ergonomie** au poste de travail (réglage des fauteuils).
- * **B32 renouvellement de la demande d'une meilleure isolation phonique** autour et sous la porte ainsi qu'au plafond).